

• **Juillet 2020**

Observatoire de la production de miel et gelée royale

Cette synthèse présente les résultats de l'étude observatoire de la production de miel et de gelée royale, menée par le cabinet Agrex Consulting pour FranceAgriMer.

Objectifs et méthode

Cette étude a pour objectif d'évaluer les volumes de production de miel et de gelée royale en France en 2019. La production est évaluée grâce aux données recueillies à travers des enquêtes menées auprès d'apiculteurs (professionnels et amateurs), d'organisations de producteurs (OP) et des conditionneurs. Les réponses collectées sont ensuite analysées en statistique descriptive et confrontées aux données de la DGAL.

Représentativité des répondants par rapport à la base de déclaration de la DGAL et au volume de miel produit en 2019

Nombre de ruches	Nombre de répondants / extraction DGAL 2019	Répartition volume 2019
Moins de 50	5%	23,5%
50 à 149	9,6%	11,7%
150 à 399	12,3%	29,5%
Plus de 400	19,9%	35,3%
Total	5,6%	100%
Dont >de 50	12,1%	76,5%

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2020 d'après la déclaration de la DGAL

Les enquêtes ont permis de recueillir les réponses de 3 482 apiculteurs, soit 6,1 % des apiculteurs déclarants recensés dans la base de la DGAL en 2019 et 47 % de plus qu'en 2018.

Principaux résultats

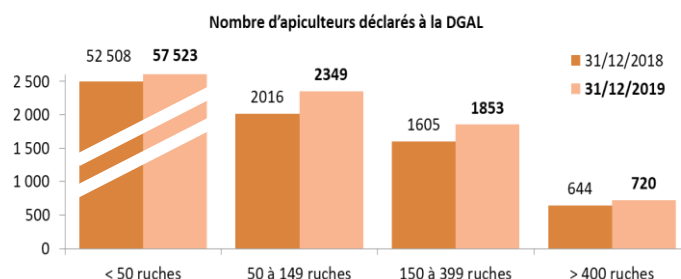
Le nombre total d'apiculteurs toujours en augmentation en 2019

Pour la cinquième année consécutive, l'Observatoire a mis en évidence une augmentation du nombre d'apiculteurs, avec une progression de près de 10 % en un an, liée en partie à un accroissement du nombre d'apiculteurs se déclarants auprès de la DGAL (**62 445 apiculteurs en 2019** contre 56 773 apiculteurs

en 2018) mais également à une croissance réelle du nombre d'apiculteurs.

Malgré une augmentation des déclarants en 2019, la **proportion d'apiculteurs disposant de moins de 50 ruches** reste identique à celle de 2018 et aux années précédentes (**92,1 %**). Néanmoins, cette année, la catégorie qui connaît la plus forte croissance est celle des apiculteurs détenant de 50 à 149 ruches (+ 16,5 %), suivie par la catégorie entre 150 et 399 ruches (+ 15 %). Ces catégories regroupent principalement des apiculteurs professionnels, pluriactifs dans 67 % des cas dont les apiculteurs de 50 à 139 ruches et dans 29 % de 150 à 399 ruches.

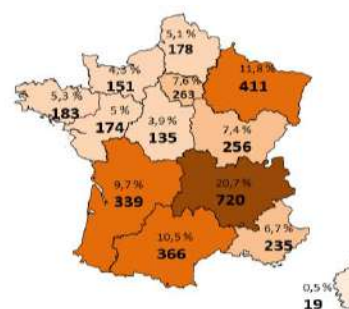
Nombre d'apiculteurs déclarés en 2018 et 2019



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2020 d'après la déclaration de la DGAL

Le nombre d'apiculteurs pluriactifs produisant du miel est en augmentation par rapport à 2018 : le taux de pluriactifs était de 87 % en 2018, contre 94 % en 2019.

Nombre d'apiculteurs répondants par région



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2020

Plus le nombre de ruches augmente, plus le taux de pluriactifs diminue. Les apiculteurs produisant de la gelée royale sont plus nombreux à être à temps

complet (77 %, contre 23 % de pluriactifs, en 2019). En effet, la production de gelée royale demande plus de technicité, de manipulations et de main d'œuvre.

La population d'apiculteurs se concentre essentiellement dans les grandes régions du Sud de la France, avec en tête la région **Auvergne-Rhône-Alpes**, suivie par la région Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine. Dans la partie nord, c'est la région Grand-Est qui se détache.

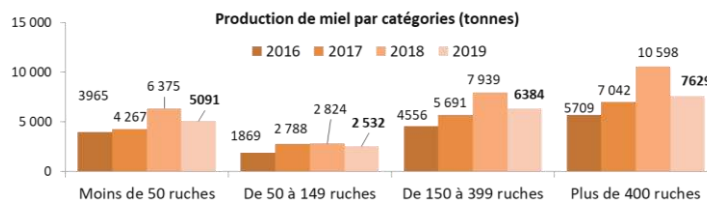
Un taux de remise en production en nette augmentation

Le nombre de ruches mises à l'hivernage a également augmenté entre 2017/2018 et 2018/2019, pour atteindre **1 584 268 ruches pendant la période hivernale**. Dans le même temps, on observe une très nette augmentation du nombre de ruches en production de près de 26 %, entre 2018 et 2019. Au printemps 2019, on dénombre ainsi, **1 218 455 ruches en production** (contre 965 638 en 2018). Le taux de remise en production est de 77 % en 2019, contre 64 % l'année passée, soit 13 points de plus. Après avoir diminué d'année en année depuis le début de l'Observatoire, ce taux connaît une très forte croissance en 2019. Il prend en compte la mortalité des colonies pendant l'hiver, mais également les colonies faibles et les non-valeurs (colonies estimées comme étant improductives par les apiculteurs et non remises en production dès le début du printemps). Ce taux est en augmentation pour toutes les catégories d'apiculteurs. Chez les apiculteurs possédant moins de 50 ruches, ce taux atteint 82 % et il est de 78 % pour les apiculteurs possédant plus de 400 ruches.

Une production de miel en baisse en 2019

Après une production jugée exceptionnelle en 2018 avec 27 736 tonnes, la production de miel en 2019 est en baisse (- 21 %), estimée à **21 636 tonnes**. Elle reste néanmoins supérieure aux productions de 2016 et de 2017. Cette baisse de production peut s'expliquer par des conditions météorologiques défavorables notamment un hiver doux, puis de fortes pluies au printemps et un été caniculaire ou sec dans certaines régions de France.

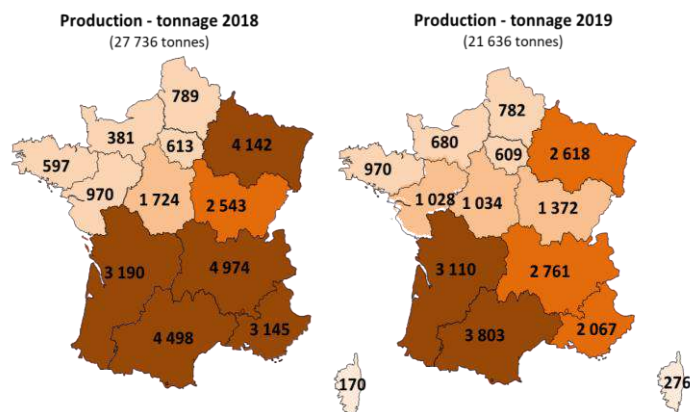
Production française de miel de 2016 à 2019



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2020

La production de miel est principalement concentrée chez les apiculteurs possédant plus de 50 ruches (76 % du volume en 2019). Les apiculteurs de 50 à 149 ruches ont produit 12 % du volume ; ceux ayant de 150 à 400 ruches, 30 % du volume et les apiculteurs de plus de 400 ruches, 35 % du volume.

Répartition de la production de miel par région en 2018 et 2019



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2020

La production de miel a fortement diminué dans la majorité des régions françaises. De nombreuses régions ont été touchées par les épisodes de canicules et on observe de fortes baisses dans les régions Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes et PACA. Les régions de l'Ouest sont moins touchées, notamment la Bretagne et la Normandie, qui connaissent de fortes hausses de production. La production de miel est concentrée dans la moitié Sud du pays. En 2019, la principale région productrice de miel est l'Occitanie, avec 3 803 tonnes (17,5 % de la production nationale), suivie de la Nouvelle-Aquitaine (14 %), de l'Auvergne-Rhône-Alpes (12,7 %) et de la région Grand Est (12 %).

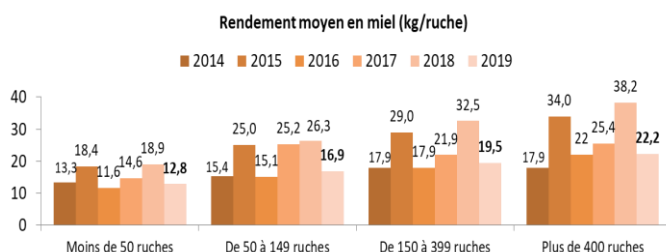
Le miel certifié biologique représente environ 13,9 % du total du volume de miel produit en 2019, soit 2 957 tonnes, en progression de 3,5 % par rapport à 2018. Ce type de miel est presque exclusivement produit par des apiculteurs professionnels et il est de plus en plus demandé par les consommateurs.

Des rendements en miel en diminution en 2019.

Après deux années de croissance, le rendement moyen en miel issu de l'agriculture conventionnelle a chuté en 2019 et il est inférieur aux rendements observés en 2018, 2017 et 2015. Le rendement moyen national est de **18,7 kg de miel produit/ruche en 2019**, contre 28,7 kg/ruche en 2018, soit une baisse de 38 %. Comme les années précédentes, le rendement est croissant en fonction de la taille des exploitations et varie entre 12,8 kg/ruche pour les moins de 50 ruches, à 22,2 kg/ruche pour les plus de 400 ruches. Les rendements ont baissé sur l'ensemble des régions françaises et plus particulièrement en Auvergne-Rhône-Alpes et PACA, ainsi que dans la région Grand Est. Seules la Bretagne et la Normandie voient leurs rendements progresser. La région Hauts-de-France obtient le meilleur rendement en 2019, avec 23,1 kg/ruche.

Le rendement bio est estimé à 18 kg/ruche ; il est très proche du rendement conventionnel en 2019. En effet, les producteurs de plus de 50 ruches sont nombreux parmi les producteurs en bio. Néanmoins, le rendement 2019 reste inférieur de 5 % à celui de 2018.

Évolution du rendement moyen annuel de 2014 à 2019 (kg de miel par ruche)

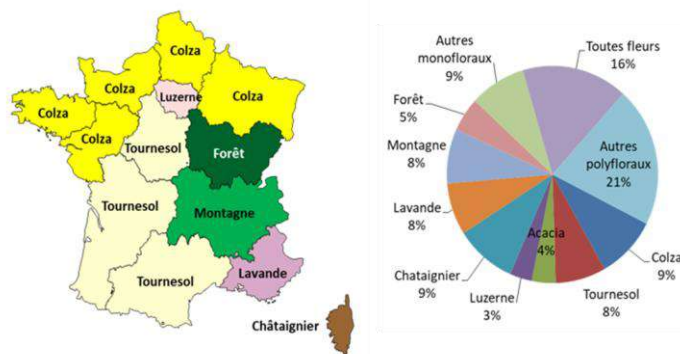


Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2020

Le miel polyfloral devient la miellée la plus produite en France

Dans cette nouvelle édition de l'Observatoire, certaines questions relatives aux miellées ont été modifiées, afin d'apporter plus de précisions sur les types de miellées produites. Il a notamment été demandé aux apiculteurs de quantifier la composition testée garantie pour le miel toutes fleurs et de quantifier la composition non testée garantie pour les autres miels polyfloraux.

Production nationale par miellée (production 2019 : 21 636 tonnes)



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2020

En 2019, on observe une diminution très importante de la production de miel toutes fleurs, passant de 26,2 % en 2018 à 16 % en 2019.

D'après les résultats de cette étude, le type de miellée « autres polyfloraux » devient la première miellée produite en France, passant de 3 % en 2018 à 21 % en 2019, juste devant le miel « toutes fleurs ». Ce transfert de miel « toutes fleurs » vers « autres polyfloraux » est très certainement lié au fait que, l'an passé, les apiculteurs répondaient « toutes fleurs » pour des compositions non garanties.

Le miel de colza est très présent dans la moitié Nord de la France, alors que le miel de tournesol est plus développé dans le Sud. Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est le miel de lavande qui domine.

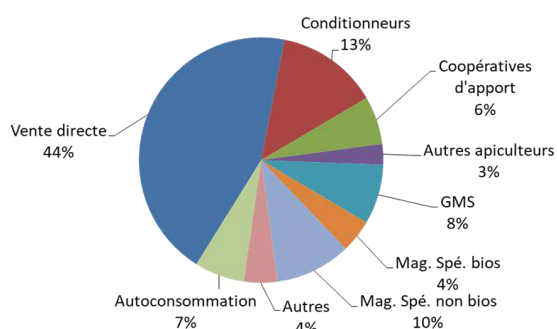
Le conditionnement en pot continue de progresser en 2019

La part de miel mis en pot continue de progresser légèrement, en lien avec le développement des ventes directes. On note cependant une légère baisse chez les apiculteurs de 150 à 400 ruches, pour qui la hausse était très marquée sur les 5 dernières années. Pour les apiculteurs de plus de 400 ruches, la part mise en pot est stable. En 2019, **72,5 % des 21 636 tonnes de miel produites ont été conditionnées en pot par les apiculteurs**. La part du miel mis en pot chez les apiculteurs de plus de 50 ruches est plus élevée dans les régions Bretagne, Normandie, Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Les circuits de commercialisation du miel diffèrent selon la taille de l'exploitation apicole.

Dans cette nouvelle édition de l'Observatoire, l'autoconsommation a été intégrée au questionnaire, comme nouvelle catégorie de débouchés.

Circuits de distribution du miel

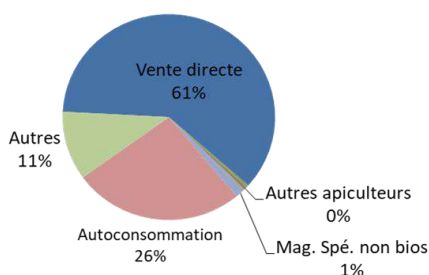


Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2020

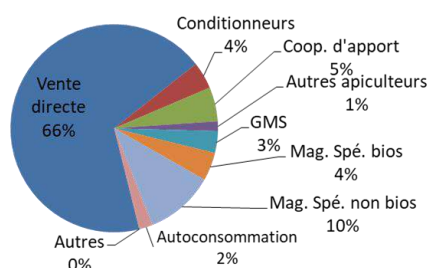
L'autoconsommation représente, en 2019, 7 % des volumes totaux. L'autoconsommation est très présente chez les apiculteurs amateurs et elle peut représenter jusqu'à 26 % des débouchés des apiculteurs possédant moins de 50 ruches, alors qu'à contrario, l'autoconsommation est un circuit absent chez les apiculteurs de plus de 400 ruches.

Circuit de commercialisation du miel par taille d'exploitation

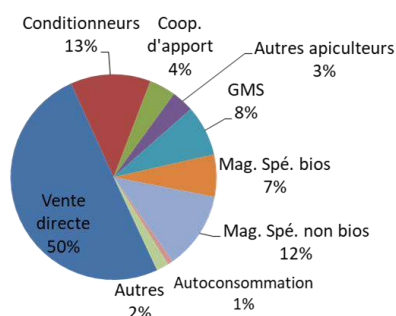
Moins de 50 ruches (5 090 tonnes en 2019)



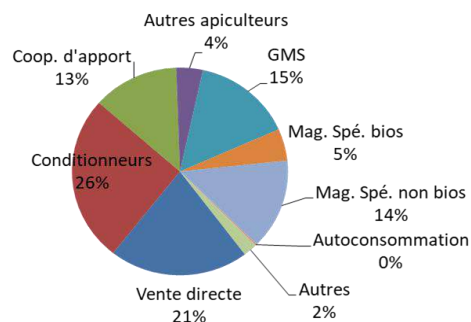
De 50 à 149 ruches (2 532 tonnes en 2019)



De 150 à 399 ruches (6 384 tonnes en 2019)



Plus de 400 ruches (7 630 tonnes en 2019)



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2020

En 2019, on observe la progression de certaines catégories : la vente directe (+ 5 %), la vente aux conditionneurs (+ 3 %), ainsi que les magasins spécialisés non bio (+ 2,1 %). Cependant, cette hausse se fait principalement aux dépens de la catégorie « autres », qui inclut les restaurants, les épiceries fines, les boulangeries, etc. En 2019, 44 % de la production de miel est destinée à la vente directe, pour toutes les catégories d'exploitations apicoles, quand 13 % de la production est destinée aux conditionneurs.

La vente directe demeure le circuit de distribution privilégié pour les apiculteurs possédant moins de 400 ruches. Pour les apiculteurs de moins de 50 ruches, elle représente 61 % des volumes de miel ; pour les apiculteurs de 50 à 149 ruches, elle atteint 66 % des volumes commercialisés ; pour ceux ayant entre 150 et 399 ruches, la vente directe concerne la moitié des volumes produits. En revanche, pour les apiculteurs de plus de 400 ruches, elle est le deuxième circuit de distribution avec 21 % des volumes vendus, juste après la vente aux conditionneurs avec 26 % des volumes écoulés.

Une production de gelée royale en hausse

Contrairement au miel, la **production de gelée royale** a augmenté en 2019 (+ 19 %) pour atteindre **3 460 kg en 2019**, contre 2 903 kg en 2018. En 2019, les producteurs de gelée royale ont entre 1 et 120 ruches et les rendements annoncés en gelée royale varient de 0 à 1,6 kg/ruche. Le rendement pour ce produit est très variable : entre 0,75 kg/ruche en moyenne pour les producteurs non-adhérents au GPGR (Groupement des Producteurs de Gelée Royale) et 0,76 kg/ruche en moyenne pour les producteurs adhérents, souvent professionnels. Le rendement moyen des non-adhérents a progressé (passant de 0,32 kg/ruche, à 0,75 kg/ruche en 2019), quand celui des adhérents a diminué (passant de 0,91 kg/ruche, à 0,76 kg/ruche). 69 % des volumes de gelée royale produite est certifié Agriculture Biologique.

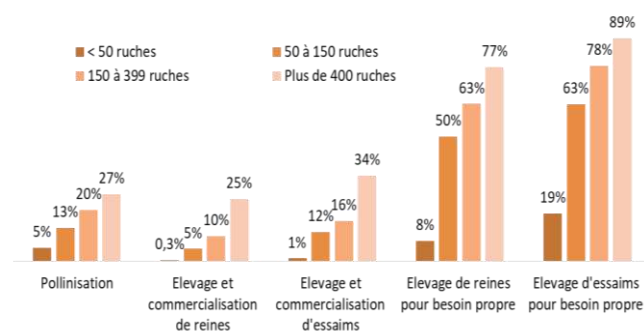
La diversification de l'activité apicole concerne surtout les apiculteurs à plein temps

L'activité de pollinisation est pratiquée par 6 % des apiculteurs : seulement 5 % pour la catégorie moins de 50 ruches, mais 27 % pour les apiculteurs de plus de 400 ruches.

La commercialisation de reines et d'essaims est essentiellement pratiquée par les apiculteurs professionnels, très peu par les amateurs (0,3 % pour les reines et 1 % pour les essaims). On identifie quelques très gros producteurs de reines ou d'essaims (1 000 à 5 000), qui pratiquent également la pollinisation. Ces activités de diversification représentent, bien souvent, de 30 à 50 % du chiffre d'affaires. L'élevage de reines et d'essaims pour le renouvellement du cheptel est largement pratiqué par les apiculteurs professionnels (de 50 % à 90 % selon les catégories).

En moyenne les apiculteurs enquêtés produisent 0,5 essaim/ruche en production et 0,7 reines/ruche en production.

Part des apiculteurs possédant une activité d'élevage

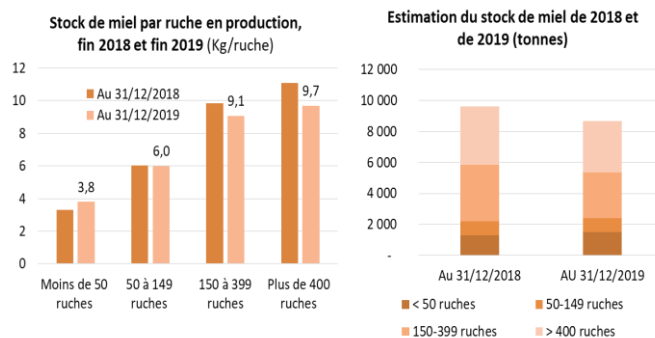


Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2020

Stocks de miel en France

Les stocks de miel étaient importants fin 2018 (estimés à 10 800 tonnes), suite à la très bonne récolte de la campagne 2018. Le stock de miel a diminué entre 2018 et 2019 pour l'ensemble des catégories, excepté pour la catégorie des moins de 50 ruches. Les stocks varient, de 3,8 kg/ruche pour les moins de 50 ruches, à 9,7 kg/ruche pour les plus de 400 ruches. Fin 2019, on estime le stock à 8 700 tonnes, soit 40 % de la récolte de l'année. 82 % des volumes sont stockés par les producteurs de plus de 50 ruches.

Stocks de miel

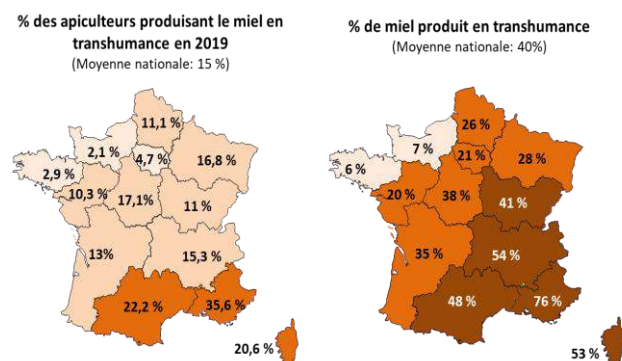


Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2020

La production en transhumance

Les apiculteurs produisant en transhumance se trouvent dans le Sud de la France, notamment en région PACA, Occitanie ou en Corse. Le quart Nord-Ouest de la France, dont la Bretagne et la Normandie, produit très peu en transhumance. 15 % des apiculteurs français pratiquent la transhumance. La transhumance est plus fréquente chez les apiculteurs professionnels. Sur l'ensemble de la production française, 40 % des volumes sont produits en transhumance. La pratique de la transhumance est nécessaire lorsqu'un apiculteur recherche un type de miellée qui n'est pas disponible dans sa zone. La transhumance est davantage présente chez les apiculteurs du Sud de la France, et a atteint ainsi 76 % en PACA. Parmi les volumes ayant fait l'objet de transhumance 62 % sont produits à moins de 100 km et 38 % à plus de 100 km. D'une manière générale, les apiculteurs de plus de 400 ruches s'éloignent davantage que les apiculteurs de moins de 50 ruches.

Production de miel en transhumance par région et part des apiculteurs produisant en transhumance



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2020

	% d'apiculteurs produisant en transhumance (%)	% de la production en transhumance sur la production totale (%)	Dont transhumance à moins de 100km (%)	Dont transhumance à plus de 100km (%)
< 50 ruches	10%	12%	85%	15%
Entre 50 et 149	52%	32%	77%	23%
Entre 150 et 399	73%	52%	69%	31%
Plus de 400	86%	50%	56%	44%

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2020

FOCUS : Le miel dans les DOM

Le nombre d'apiculteur

En 2019, 826 apiculteurs des DOM étaient recensés sur la base des déclarations de ruches de la DGAL.

Statut des apiculteurs

La majorité des apiculteurs des DOM sont pluriactifs (84 %). Seuls 16 % exercent à temps complet et ce sont essentiellement des apiculteurs de plus de 50 ruches. Parmi les pluriactifs, seuls 20 % exercent une autre activité agricole (diverses activités : maraîchage, élevage ovin, caprin, porcine, aquaculture etc...).

Les ruches en production et à l'hivernage

En 2019, 28 943 ruches ont été mises en production et 32 766 ruches ont été mises à l'hivernage en 2018/19.

Nombre de ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb de ruches en hivernage 2018/2019	Nb de ruches en production 2019	Production de miel en 2019 (kg)
Moins de 50	5 853	4 789	61 244
50 à 149	13 056	11 455	180 450
150 à 399	9 389	8 249	192 810
Plus de 400	4 468	4 451	86 509
TOTAL	32 766	28 943	521 012

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2020

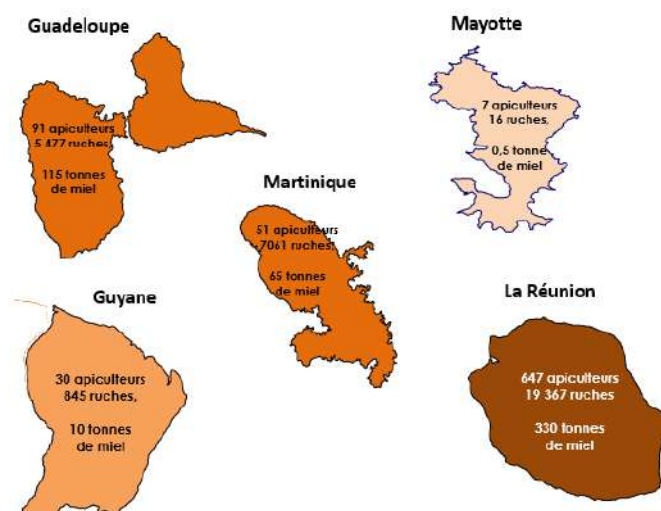
La production de miel

La production de miel dans les DOM a atteint 521 tonnes.

Ce sont majoritairement les apiculteurs possédant entre 50 et 399 ruches qui ont produit le plus de miel, avec 373 tonnes, soit 71,6 % de la production totale des DOM.

L'île de la Réunion, avec 647 apiculteurs recensés, a produit 330 tonnes de miel ; la Guadeloupe a produit 115 tonnes ; Mayotte, avec 7 apiculteurs, a produit 0,5 tonnes de miel.

Production de miel en 2019

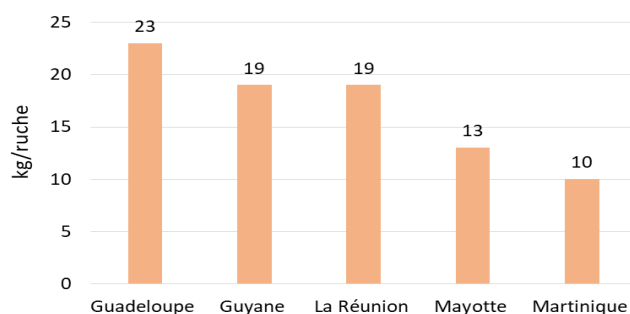


Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2020

Les rendements

Le rendement moyen des DOM atteint 18 kg/ruche, un niveau proche de la moyenne métropolitaine. Les apiculteurs amateurs atteignent un rendement moyen d'environ 13 kg/ruche, alors que pour les apiculteurs de plus de 150 ruches, celui-ci dépasse 20 kg/ruche. Cependant, on note des différences importantes entre DOM. La récolte a été catastrophique à la Martinique (10 kg/ruche), alors que le rendement atteint 23 kg/ruche en Guadeloupe.

Rendements (kg/ruche en production)



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2020

Les miellées

La baie rose est la miellée majoritaire à la Réunion. Elle représenterait environ 60 % des volumes. De nombreux apiculteurs produisent également des miels de litchi.

Sont également cités les miels de : palmiers, cocotiers, eucalyptus, antigones, roses des bois, campêches, tendacayou, gommiers, quénettes, mapou, bois carré, avocatiers, pains de caillou, ti beaume, siropiers, saint-sacrement, bois savonnette...

Les circuits de commercialisation

La vente directe constitue le principal canal de distribution (73 % des ventes), suivi des magasins spécialisés (13 % des ventes - bio et non bio), de la catégorie « autres » (7 % des débouchés), des coopératives (4%), des GMS (2%) et de l'autoconsommation (1%).

La transhumance

13,9 % des apiculteurs pratiquent la transhumance, contre 15 % en moyenne en métropole.

Cette pratique est particulièrement développée à la Réunion et concerne 13 % des volumes produits.

Le conditionnement

La mise en pot est largement développée (86 % de la production) et intègre les volumes mis en bouteilles (fréquent en Martinique ou en Guadeloupe – bouteilles de 700 g). Les apiculteurs possédant de 150 à 399 ruches conditionnent leur production à 100 %.

Le miel biologique

La part de producteurs bio est plus importante qu'en métropole (19,1 % dans les DOM contre 14 % en métropole).

Autres activités d'élevage et pollinisation

La part des apiculteurs ayant une activité d'élevage pour leur propre besoin (reines et essaims) est plus élevée dans les DOM qu'en France métropolitaine, chez les apiculteurs de moins de 50 ruches.

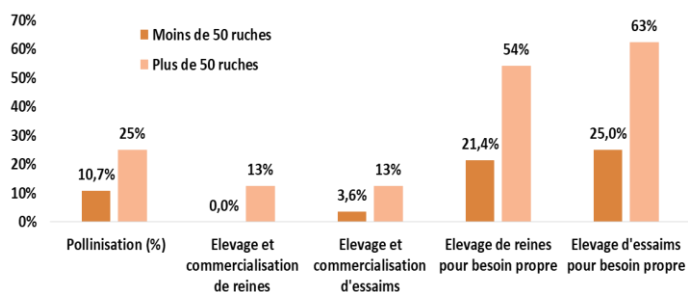
L'activité pollinisation est également plus répandue dans les DOM (14 %) contre 6 % en France métropolitaine.

A contribué à ce numéro : unité Filières spécialisées / service Analyse économique des filières et OFPM

Renseignements :

tassadit.lefki@franceagrimer.fr/julie.barat@franceagrimer.fr

Part des apiculteurs qui pratiquent une activité d'élevage ou de pollinisation



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2020